



Avril 2021

Annexe

Stratégie Egalité 2030

Situation actuelle et statistiques

Formation

Les différences entre les sexes relatives au niveau de formation se sont réduites au fil du temps. La part des personnes sans formation postobligatoire a diminué, en particulier chez les femmes. Parmi les 25 à 34 ans, la part de femmes avec une formation d'une haute école spécialisée ou universitaire est plus élevée (2019 : 42,9%) que celle des hommes (36,1%)¹. Pourtant, les femmes bénéficient d'une moins grande autonomie économique, tout au long de leur vie.

La détermination des études et des professions divergent fortement selon les sexes. Les jeunes hommes choisissent plus souvent des professions et des études techniques. En revanche, les jeunes femmes optent plus fréquemment pour des formations professionnelles et des études dans la santé et la protection sociale. En 2017, la formation professionnelle de la santé comptait 89,7% de femmes parmi les élèves de moins de 20 ans, alors qu'elles étaient 6,5% en ingénierie et technique et 6,8% en informatique².

Salaire

Dans l'ensemble de l'économie (secteurs privé et public), les femmes gagnent en moyenne 19,0% (2018) de moins que leurs collègues masculins (18,3% en 2016 et 18,1% en 2014). L'écart de salaire entre les sexes s'élève à 19,6% en moyenne pour le secteur privé et 18,1% en moyenne pour le secteur public (2018). L'inégalité salariale est d'autant plus marquée que la position dans la hiérarchie est élevée. La part inexplicée des différences de salaire entre femmes et hommes observées pour l'économie totale s'élève à 45,4% en 2018 contre 44,1% en 2016 et 42,4% en 2014³.

Par ailleurs, les femmes sont surreprésentées dans les professions à bas salaire et les hommes occupent majoritairement le haut de la pyramide salariale. En 2018, 60,9% des personnes qui ont reçu un salaire mensuel inférieur à 4 000 francs pour un plein temps étaient des femmes. A l'inverse, 81,2% des salariés dont la rémunération dépasse 16 000 francs bruts mensuels sont des hommes⁴.

De nombreuses études montrent que les hommes mariés gagnent plus que les hommes célibataires. Les femmes mariées gagnent au contraire moins que les femmes célibataires⁵.

Taux d'activité – Présence sur le marché du travail

Le taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans, exprimé en équivalents plein temps, a globalement augmenté ces dernières années pour atteindre 60,3%, contre 85,4% pour les hommes, en 2020. Le taux d'activité est plus élevé lorsqu'il n'est pas mesuré en équivalent plein temps, aussi bien chez les femmes (78,4%) que chez les hommes (87,5%). La différence plus marquée pour les femmes découle notamment du fait qu'elles travaillent plus fréquemment à temps partiel que les hommes⁶.

Bien que dès l'âge de 25 ans, le taux d'activité des femmes soit nettement plus faible que celui des hommes⁷, la progression a été importante chez les mères. Entre 2010 et 2019, chez celles de 25 à 54 ans avec enfants de moins de 4 ans, il est passé de 67,5% à 78,0%. En comparaison, le taux d'activité des pères dans la même situation familiale n'a guère changé : ils sont pratiquement tous actifs professionnellement (2010 : 97,9% ; 2019 : 98,2%)⁸. En revanche leur taux d'occupation a évolué.

Le taux d'activité des femmes en équivalent plein temps tend à augmenter avec le niveau de formation. Ainsi en 2019, celles qui bénéficiaient d'une formation de degré tertiaire présentaient généralement un taux d'activité plus élevé (69,3%) que celles ayant achevé un cursus de degré secondaire II (57,8%) ou n'ayant pas de formation postobligatoire (47,0%)⁹.

Situation dans la profession

En général, les femmes occupent des positions moins élevées que les hommes : elles sont bien plus nombreuses à travailler comme salariées sans fonction de cheffe. Les hommes travaillent plus souvent comme indépendants ou comme salariés membres de la direction ou exerçant une fonction de chef. Cette inégalité persiste même lorsque femmes et hommes ont un niveau de formation égal¹⁰.

De même que la part de diplômées du tertiaire augmente, les femmes actives occupées sont plus nombreuses aujourd'hui qu'en 2010 à exercer des professions plus qualifiées. La part des femmes actives occupées hautement qualifiées s'est accrue de 8,8 points de pourcentage entre 2010 et 2019 pour atteindre 50,1%. En 2019, 25,3% des salariées exerçaient une fonction dirigeante, soit une augmentation de 1,3 point par rapport à 2011. Une femme sur cinq parmi celles exerçant une fonction dirigeante, soit 18,2% en 2019, est membre de la direction; les autres quatre cinquièmes exercent une fonction de cheffe¹¹.

Taux d'occupation – Temps partiel¹²

En Suisse, le travail à temps partiel est une caractéristique typique du parcours professionnel féminin. Un poste à temps partiel est souvent synonyme de conditions d'emploi moins favorables en matière de couverture sociale, d'accès à certaines formations continues et de progressions de carrière. La Suisse se place au deuxième rang européen pour la proportion de femmes travaillant à temps partiel. Elle occupe la même position en ce qui concerne le taux de femmes actives occupées, ce qui signifie que si la participation des femmes au marché du travail est certes élevée dans notre pays, leur taux d'occupation est plus souvent réduit¹³.

En 2019, le taux d'occupation moyen des femmes actives occupées était de 68%. Depuis 2010, la proportion de femmes travaillant à plein temps a légèrement reculé. Ce recul a toutefois été compensé par une hausse des taux d'occupation des femmes travaillant à temps partiel. En considérant uniquement les femmes qui travaillent à temps partiel, le taux d'occupation moyen a augmenté de 46% à 49% en neuf ans. Malgré cette hausse, ces taux restent relativement bas, ce qui peut se traduire par des rentes moins élevées au moment de la retraite¹⁴.

En 2019, 17,3% des hommes travaillaient à temps partiel, contre 59,1% des femmes, parmi les personnes actives de 15 ans ou plus¹⁵. Dès l'obtention d'un diplôme de haute école, la différence de taux d'occupation entre les sexes est déjà marquée. Par exemple, une année après l'obtention du diplôme de master d'une haute école universitaire, 37,1% des femmes travaillent à temps partiel, contre 19,7% des hommes¹⁶. Les mères sont encore plus nombreuses à travailler à temps partiel : cela concerne 79,9% des mères avec partenaire dont l'enfant le plus jeune a moins de 25 ans. Au cours de ces dernières années, le temps partiel des pères avec partenaire a toutefois augmenté pour atteindre 12,2% en 2019¹⁷.

La proportion de pères actifs occupés âgés de 25 à 54 ans avec enfants de moins de 4 ans travaillant à temps partiel était de 8,9% en 2010 et de 16,0% en 2019, ce qui représente actuellement un père sur six. Les mères de 25 à 54 dans la même situation familiale sont huit sur dix à avoir un emploi à temps partiel. Cette proportion n'a pas changé depuis 2010¹⁸. Dans les ménages formés d'un couple avec enfants, le modèle le plus fréquent est celui où le père travaille à plein temps et la mère à temps partiel¹⁹.

Formes de travail

En 2019, les femmes étaient moins nombreuses que les hommes à bénéficier d'un horaire flexible (40,5% contre 51,5%). Par ailleurs, 18,9% des personnes actives occupées ont travaillé principalement

ou régulièrement à la maison. Si les hommes étaient un peu plus nombreux que les femmes à effectuer du travail à domicile (35,4% contre 31,8%), ils étaient un peu moins à le faire de manière principale ou régulière (18,2% contre 19,7%). Les femmes salariées étaient plus nombreuses que les hommes à travailler sur appel (6,3% et 4,0%)²⁰.

Prévoyance vieillesse

L'âge moyen à la sortie du marché du travail s'élevait à 65,6 ans en 2019. Cela constitue l'un des âges les plus élevés depuis le début des années 90. Les hommes quittent le marché du travail en moyenne un peu plus tard que les femmes (moyenne des 5 dernières années : 0,9 an plus tard). Cela s'explique notamment par l'âge ordinaire de la retraite qui n'est pas le même pour les deux sexes²¹.

Les prestations du 2^{ème} pilier sont presque deux fois plus élevées pour les hommes que pour les femmes. En 2018, la rente médiane de vieillesse versée pour la première fois par la prévoyance professionnelle s'élevait à 1 165 francs par mois pour les femmes et à 2 217 francs par mois pour les hommes²². La moins bonne situation des femmes à l'âge de la retraite a plusieurs causes, notamment le travail à temps partiel, les interruptions de carrière et les inégalités salariales²³.

Travail domestique et familial

En moyenne, les femmes consacrent 16,6 heures par semaine à leur activité professionnelle et 28,1 heures au travail domestique et familial, contre respectivement 27,3 et 17,9 heures pour les hommes (2016). Dans les ménages de couple avec enfants de moins de 14 ans (parents âgés de 15 à 64 ans), les heures de travail domestique et familial s'élèvent à 52,8 heures pour les femmes et à 29,2 heures pour les hommes²⁴. On constate que le modèle où la femme assume seule la responsabilité du travail domestique a reculé dans les ménages constitués d'un couple avec enfants, au profit du partage des responsabilités. En 2018, dans 68,8% des couples de 25 à 54 ans avec enfants ces tâches ont été accomplies principalement par la femme²⁵.

Prise en charge d'enfants

D'une manière générale, la prise en charge d'enfants se répercute plus nettement sur l'activité professionnelle des femmes que sur celle des hommes. En 2018, 61% des femmes actives assumant des tâches de prise en charge d'enfants de moins de 15 ans et 14% des hommes actifs mentionnent avoir réduit leur temps de travail pour assumer ces tâches. Par ailleurs, 31% des femmes et 23% des hommes indiquent avoir modifié leurs horaires de travail à cet effet. Les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes à signaler avoir changé d'emploi pour mieux concilier travail et famille (32% contre 16%) et trois fois plus nombreuses à avoir opté pour un emploi moins exigeant (19% contre 6%)²⁶. Au sein des ménages, les mères assument la responsabilité des soins aux enfants : rester au domicile en cas de maladie et autres tâches tels que nourrir les enfants, les habiller, les aider pour les devoirs, les amener à la crèche, à l'école, etc.²⁷.

Accueil extrafamilial

Pour pouvoir exercer une activité rémunérée, les parents d'enfants d'âge préscolaire ou scolaire dépendent pour la plupart de la disponibilité de solutions d'accueil extrafamilial. En Suisse, près de deux tiers (64%) des enfants de moins de 13 ans sont confiés à une garde extrafamiliale. La crèche ou l'accueil parascolaire ainsi que les grands-parents constituent les modes de garde les plus fréquents. Les familles monoparentales recourent plus souvent à la garde extrafamiliale que les parents vivant en couple : 77% des enfants de familles monoparentales sont confiés à des tiers, contre 62% des enfants de parents vivant en couple²⁸.

La charge financière supportée par les parents est relativement élevée, puisque les dépenses de garde nettes vont de 13 à 21% du revenu national brut moyen pour un couple marié avec deux enfants et de 12 à 32% pour une famille monoparentale (2015). Les couples mariés (avec un revenu brut moyen) dont les deux enfants d'âge préscolaire fréquentent une crèche 3,5 jours par semaine consacrent, compte tenu des déductions fiscales, de 19 480 à 30 078 francs par an à la garde des enfants, même en cas de place subventionnée²⁹.

Natalité

En 2019, le nombre moyen d'enfants par femmes était de 1,5 alors que 2,1 enfants par femme seraient nécessaires pour renouveler les générations³⁰.

Le souhait d'enfants ne correspond pas au nombre effectif d'enfants. Environ 60% des femmes et des hommes âgés de 20 à 29 ans sans enfant souhaitent avoir deux enfants. La proportion des personnes dont l'idéal est d'avoir trois enfants ou plus est aussi relativement élevée (26%). Rares sont les jeunes femmes et hommes désirant une famille à enfant unique ou préférant rester sans enfants. Chez les femmes, le niveau de formation a peu d'influence sur le souhait d'enfants, mais il a un effet important sur le nombre effectif d'enfants. Chez les hommes, le niveau de formation n'a pas d'effet significatif sur le nombre d'enfants³¹.

Pauvreté

Les foyers monoparentaux restent parmi les groupes les plus exposés à la pauvreté. En 2019, 16,8% de ces ménages avec des enfants mineurs étaient touchés par la pauvreté en termes de revenus³². Cela concerne principalement les femmes, qui représentaient 81,6% des ménages monoparentaux en 2019³³. Des périodes plus ou moins prolongées de travail à temps partiel aboutissent à des prestations de vieillesse réduites. La plupart du temps, ce sont les mères qui réduisent leur taux d'occupation pour s'occuper de leurs enfants et qui voient leur situation économique se péjorer. En cas de divorce, le travail à temps partiel à de faibles taux d'occupation et pendant des périodes prolongées représente un facteur de risque de pauvreté lors de la retraite³⁴.

Espérance de vie et veuvage

A la naissance, les femmes peuvent espérer atteindre 70,8 ans et les hommes 69,8 ans de vie en bonne santé³⁵. Pour ce qui est de l'espérance de vie moyenne à la naissance, en 2019, elle se situe à 81,9 ans pour les hommes et 85,6 ans pour les femmes³⁶. En Suisse, parmi les personnes en situation de veuvage en 2019, 80,2% étaient des femmes et 19,8% des hommes³⁷. Dans la mesure où les femmes bénéficient d'une moins bonne autonomie économique tout au long de leur vie, celles-ci ont plus de risque de se retrouver démunies suite au décès de leur conjoint.

Violence

En 2020, 20 123 infractions de violence domestique ont été enregistrées par la police, contre 19 669 en 2019³⁸. En 2019, près de 40% des infractions enregistrées par la police sont à attribuer au contexte domestique. Les femmes représentent 71,9% des victimes de violence domestique³⁹. En 2019, dans le cadre domestique, les femmes ont été presque deux fois plus nombreuses à être victimes d'homicide ou de tentative d'homicide (43 victimes femmes de 18 ans ou plus, contre 23 victimes hommes de 18 ans ou plus)⁴⁰. Le harcèlement sexuel, qui semble toucher plus souvent les femmes, est avant tout un problème lié à l'espace public⁴¹. Celles-ci sont aussi davantage victimes de la violence sexuelle que les hommes, dans la sphère domestique comme dans d'autres contextes.

Handicaps

En Suisse, les femmes sont, en pourcentage, plus nombreuses que les hommes à vivre avec un handicap. En 2015, 25,6% des femmes étaient confrontées à un handicap (dont 4,8% avec une limitation sévère), contre 18,26% des hommes (dont 3,5% avec une limitation sévère)⁴². Les femmes handicapées peuvent aussi être touchées par des discriminations multiples : en raison du genre et du handicap. Cela peut avoir un impact sur des questions telles que l'égalité de rémunération, la violence domestique ou la représentation aux postes de direction dans les entreprises.

Armée

En mars 2020, 1 253 femmes étaient incorporées dans l'armée, ce qui représente 0,8% environ de l'effectif réel de l'armée. Le pourcentage des femmes exerçant une fonction de cadre se monte à 1,8% environ dès lors que plus de 60% des femmes incorporées dans des formations de l'armée sont des cadres. Sur 889 femmes qui ont pris part à une journée d'information en 2017, 405 se sont présentées au recrutement en 2018. En 2019, 322 femmes sur les 405 recrutées ont terminé leur école de recrue. Afin d'atteindre l'objectif à long terme visant à ce que la proportion de femmes incorporées dans l'armée atteigne 10%, 1 800 femmes (10% du total requis des premières incorporations fixées à 18 000) doivent accomplir chaque année une école de recrue ou achever une instruction de base pour devenir cadres⁴³.

Pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 risque d'exacerber les inégalités et péjorer la situation économique et sociale des femmes, déjà moins bonne que celle des hommes. Selon un sondage Sotomo, les tâches supplémentaires liées à l'enseignement scolaire à domicile et à la réduction des possibilités d'accueil extrafamilial durant la crise du COVID-19 ont eu un impact sur la capacité de travail de la population suisse. Cette influence s'est révélée plus importante pour les femmes exerçant une activité professionnelle que pour les hommes dans le même cas. Les femmes bien formées sont celles qui ont subi la plus grande baisse de capacité de travail⁴⁴.

Si l'on compare les deuxièmes trimestres 2019 et 2020, la durée hebdomadaire effective de travail par personne active occupée s'est davantage réduite chez les femmes (-11,3%) que chez les hommes (-8,4%)⁴⁵. Sur la base des données concernant les personnes inscrites auprès des Offices régionaux de placement, on constate qu'entre décembre 2019 et décembre 2020, le chômage a augmenté légèrement plus pour les hommes que pour les femmes⁴⁶.

Une analyse spéciale sur les infractions enregistrées par la police pendant la pandémie de COVID-19 a été réalisée sur la période du 16 mars au 21 juin 2020 (situation extraordinaire). Par rapport à la moyenne des trois années précédentes, 6% d'infractions supplémentaires (+305) dans la sphère domestique ont été enregistrées par la police⁴⁷.

Sources

- ¹ Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/egalite-femmes-hommes/formation/niveau-formation.html>
- ² Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/egalite-femmes-hommes/formation/choix-professionnels-etudes.assetdetail.9927332.html>
- ³ Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/quoi-de-neuf.assetdetail.15864654.html>
- ⁴ Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/quoi-de-neuf.assetdetail.15864654.html>
- ⁵ Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, Document de réflexion : analyse juridique du potentiel de discrimination des variables explicatives servant à mesurer l'égalité salariale entre femmes et hommes, 2019.
- ⁶ Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/themes-transversaux/monitoring-programme-legislature/tous-les-indicateurs/ligne-directrice-1-prosperite/taux-activite-professionnelle-femmes.html>
- ⁷ Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/egalite-femmes-hommes/activite-professionnelle/taux-activite-professionnelle.html>
- ⁸ Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/familles/activite-professionnelle-taches-domestiques-familiales.assetdetail.13108487.html>
- ⁹ Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/themes-transversaux/monitoring-programme-legislature/tous-les-indicateurs/ligne-directrice-1-prosperite/taux-activite-professionnelle-femmes.html>
- ¹⁰ Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/egalite-femmes-hommes/activite-professionnelle/situation-profession.html>
- ¹¹ Office fédéral de la statistique : Enquête suisse sur la population active (ESPA) Participation des femmes au marché du travail de 2010 à 2019 <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-81297.html>
- ¹² Sont considérées comme travaillant à temps partiel les personnes actives occupées qui, dans le cadre de leur activité principale, présentent un taux d'occupation inférieur à 90%.
- ¹³ Office fédéral de la statistique : Enquête suisse sur la population active (ESPA) Participation des femmes au marché du travail de 2010 à 2019 <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-81297.html>
- ¹⁴ Office fédéral de la statistique : Enquête suisse sur la population active (ESPA) Participation des femmes au marché du travail de 2010 à 2019 <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-81297.html>
- ¹⁵ Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/egalite-femmes-hommes/activite-professionnelle/travail-temps-partiel.assetdetail.13108459.html>
- ¹⁶ Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/integration-marche-travail.assetdetail.13667308.html>
- ¹⁷ Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/egalite-femmes-hommes/activite-professionnelle/travail-temps-partiel.assetdetail.13108459.html>
- ¹⁸ Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/tableaux.assetdetail.13108459.html>
- ¹⁹ Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/familles/activite-professionnelle-taches-domestiques-familiales.html>
- ²⁰ Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home.assetdetail.12467324.html>
- ²¹ Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/activite-professionnelle-temps-travail/actifs-occupes/activite-professionnelle-retraite.html>
- ²² Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/rapports-prevoyance-vieillesse.assetdetail.13127741.html>
- ²³ Ecart de rentes en Suisse. Différences entre les rentes de vieillesse des femmes et des hommes (2016; Numéro du rapport 12/16)
- ²⁴ Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/egalite-femmes-hommes/conciliation-emploi-famille/charge-travail-remunere-domestique-familial-travail-benevole.assetdetail.2922605.html>

-
- ²⁵ Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/familles/activite-professionnelle-taches-domestiques-familiales.html>
- ²⁶ Office fédéral de la statistique : Enquête suisse sur la population active (ESPA) Concilier travail et famille en Suisse et en Europe, en 2018 <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration.gnpdetail.2020-0518.html>
- ²⁷ Office fédéral de la statistique : https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/familles/activite-professionnelle-taches-domestiques-familiales.html#575_1475505726717_content_bfs_fr_home_statistiken_bevoelkerung_familien_erwerbs-haus-familienarbeit_jcr_content_par_tabs
- ²⁸ Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/egalite-femmes-hommes/conciliation-emploi-famille/accueil-extra-familial-enfants.html>
- ²⁹ Office fédéral des assurances sociales, Analyse des coûts complets et du financement des places de crèche en Allemagne, en France et en Autriche, en comparaison avec la Suisse, Rapport de recherche no 3/15.
- ³⁰ Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/naissances-deces/fecondite.assetdetail.14387075.html>
- ³¹ Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/familles/souhait-enfants-parentalite.html>
- ³² Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/bien-etre-pauvrete/pauvrete-et-privations-materielles/pauvrete.html>
- ³³ Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/familles/formes-vie-familiale.html>
- ³⁴ Les conséquences du travail à temps partiel sur les prestations de prévoyance vieillesse, Rapport final, Mandat réalisé pour la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité entre femmes et hommes (CSDE), janvier 2016 https://www.equality.ch/pdf_d/Etude.pdf
- ³⁵ Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/themes-transversaux/mesure-bien-etre/bien-etre/sante/esperance-vie.html>
- ³⁶ Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/naissances-deces/esperance-vie.html>
- ³⁷ Office fédéral de la statistique : Population résidante permanente selon l'état civil, l'âge, la catégorie de nationalité et le sexe, de 1981 à 2019 <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/tableaux.assetdetail.13707253.html>
- ³⁸ Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal/police.assetdetail.15844467.html>
- ³⁹ Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal/police/violence-domestique.html>
- ⁴⁰ Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal/police/violence-domestique.assetdetail.15844439.html>
- ⁴¹ GFS Bern (2019): Etude sur la violence sexuelle faite aux femmes mandatée par Amnesty Suisse : <https://cockpit.gfsbern.ch/fr/cockpit/violence-sexuelles-en-suisse/>
- ⁴² Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/tableaux.assetdetail.3962803.html>
- ⁴³ Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS, Personnel de l'armée, Recensement de l'armée 2020 (Version abrégée), octobre 2020 <https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/63680.pdf>
- ⁴⁴ Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes : https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/le-bfeg/nsb-news_list.msg-id-79484.html
- ⁴⁵ Office fédéral de la statistique : [https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home.assetdetail.14447733.html#:~:text=Entre%20les%20es%20trimestres%202019,\(%E2%80%93%20C1%25\)](https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home.assetdetail.14447733.html#:~:text=Entre%20les%20es%20trimestres%202019,(%E2%80%93%20C1%25))
- ⁴⁶ Secrétariat d'Etat à l'économie : <https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/seco/nsb-news.msg-id-81887.html>
- ⁴⁷ Office fédéral de la statistique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal/police.assetdetail.16264021.html>